

LETTRE D'INFORMATION DÉCEMBRE 2023

Cher Monsieur, chère Madame,

Le 29 juillet s'est tenue notre assemblée générale à la Maison des Associations au cours de laquelle nous avons pu présenter notre rapport moral et financier, échanger avec les participants (environ une cinquantaine) et renouveler les mandats de nos administrateurs Jean-Luc Le Corre et Daniel Sicard. Le projet de procès-verbal est joint à cette lettre.

Le 29 septembre un conseil d'administration a élu un nouveau Bureau avec Michel Vandier, président, Jean-Luc Le Corre, trésorier et Pascale Grivaux, secrétaire. Nous vous rappelons que votre conseil d'administration est composé de cinq administrateurs avec, outre le Bureau, Daniel Sicard et Daniel Toullec, et s'y ajoutent nos deux observateurs, Gauthier Blanluet et Stéphane Brière.

Depuis l'approbation du PLU par le conseil municipal le 6 avril dernier l'actualité pornicaise est heureusement plus calme d'autant que les relations entre la mairie de Pornic et notre association sont à nouveau sereines ce qui facilite, des deux côtés, la gestion des dossiers en cours.

Nous avons actuellement **quatre dossiers** sur lesquels votre Conseil d'administration a concentré son énergie : **Le dossier du SPR, le dossier de la place du Môle, le dossier de l'aménagement du port de la Noëveillard et enfin le dossier de l'envasement de la ria.**

1. Le dossier du SPR (Site Patrimonial Remarquable)

L'ADRP a su apporter une large contribution sur l'aboutissement du nouveau PLU, voté par le conseil municipal du 06 avril 2023, puis sur le projet de périmètre du futur SPR, voté en juin 2023. Ce nouveau PLU est qualifié de « patrimonial » puisque son zonage et son règlement permettent de protéger plus efficacement le littoral et son patrimoine composé d'édifices remarquables et de grands espaces arborés.

Le projet de SPR est entré dans **sa seconde étape** qui consiste à bien préciser le patrimoine à protéger à l'intérieur de son périmètre. Pour cela une **commission locale** s'est mise en place, présidée par le maire, et dont **l'ADRP est membre, représentée par Daniel Sicard**.

Parallèlement, un **groupe de travail** se réunit régulièrement avec des historiens et le service du Patrimoine de la mairie afin d'identifier des anciens bâtis significatifs, datant des périodes du Moyen-Âge, de l'Ancien Régime et du XIX^e siècle. L'ADRP y participe également.

À partir de janvier prochain, ce groupe de travail examinera les composantes du patrimoine balnéaire. Les résultats de ces évaluations de bâtiments anciens seront soumis à l'appréciation de la **commission locale dont la tâche finale sera de valider tous les contenus du règlement du SPR** dans le cadre d'une procédure supervisée par le préfet et la DRAC de Nantes. **Ce règlement sera ensuite validé par un vote du conseil municipal prévu pour l'été de 2025.**

2. L'aménagement de la place du Môle sur le Vieux Port

Nous trouvons tous que le Vieux Port de Pornic manque de charme, sa rénovation qui date d'une dizaine d'années ayant été un échec, principalement en raison d'une place du Môle qui restait ce qu'elle était c'est-à-dire un parking impersonnel sans arbre, sans monument, sans rien, un mobilier de port très métallique et des palmiers en pot un peu partout.

La mairie heureusement en a été consciente et a décidé de redonner à la place du Môle son lustre et son charme d'antan donnant ainsi au Vieux Port une chance de retrouver une douceur de vivre qu'il avait perdue.

Une concertation et une exposition ont été organisées cet été avec une diffusion de questionnaires papier et numérique à la suite de quoi la mairie, forte des réponses obtenues, vient de confier à un architecte paysagiste le soin de soumettre un projet dont la réalisation devrait débuter mi-2024.

Ci-dessous de larges extraits de notre contribution avec une photo ancienne les illustrant :



- **Une déminéralisation** totale de la place, sol (en terre) et mobilier (surtout pas de mobilier en métal type de celui que l'on voit sur tout le vieux port),
- **Un espace NON FERMÉ c'est à dire un lieu de promenade en continuité** avec le reste du port avec des arbres d'essences diverses (à l'exclusion de palmiers) et des bancs en bois confortables à ligne douce (type « vague » comme on en voit dans beaucoup de parcs ou jardins en France) : pas de square ou de parvis,
- **Un volume central transparent** du type fontaine d'eau, pergola paysagère ou, pourquoi pas, une statue mais encore faut-il qu'elle soit en lien avec l'histoire de Pornic et surtout de **qualité**.
- **Un lieu ombragé à la fois calme et animé** où l'on peut s'asseoir pour lire, converser ou se reposer.
- De fait, nous voudrions que cet aménagement soit **SIMPLE et NATUREL**, surtout pas de plates-bandes tarabiscotées comme on en voit dans beaucoup de jardins publics, hélas, ou d'esplanades ou parvis en pierre ou autres. Une telle approche aurait en outre l'avantage de réduire significativement pour la commune le coût de l'investissement et de l'entretien à une époque où l'argent est de plus en plus cher.

Le nom de l'architecte paysager retenu, Monsieur LE VOTRE, à une lettre près, laisse augurer du meilleur !

3. L'aménagement du Nouveau Port de la Noëveillard

Ce port est un peu « maudit », mal placé, mal construit, terre-plein trop étroit, envasé de manière chronique, il vieillit très mal et a besoin d'une rénovation importante. Nous vous en avons déjà parlé avec le rendez vous que nous avons eu en avril dernier avec l'agence de communication pour le projet, l'agence SENNSE et nous vous avons informés des orientations que nous lui avons transmises.

C'est un projet majeur pour Pornic pour le pire ou le meilleur du site de la Noëveillard, sur terre et sur mer et nous jugeons important de vous faire, ci-après, un point complet.

Il faut préciser tout d'abord que cette rénovation s'articule d'un point de vue budgétaire et juridique en **deux volets** : un premier volet « **nautique** » avec des acteurs publics et de l'argent public, et un second volet « **commerces** » avec des acteurs privés et de l'argent privé.

❖ **L'objectif du projet** : L'objectif principal est de moderniser les infrastructures nautiques et commerciales en offrant de nouveaux services (port à sec par exemple) tout en s'intégrant au site de la Noëveillard. L'objectif n'est pas de rénover le site de la Noëveillard mais seulement de le « respecter ».

Concrètement, cette modernisation couvrira la **rénovation complète des pontons et des pannes, une nouvelle capitainerie probablement située en contrebas de la plage, l'extension de l'école de voile y compris un élargissement côté mer de la cale en contrebas de la digue Est du port, de nouvelles grues de carénage etc...** Pour les commerces, à part leur reconstruction, c'est moins précis avec la question importante de savoir si on les avance sur la mer ou si on les maintient à flanc de côteau.

❖ **L'enveloppe budgétaire du projet** : 18 millions d'euros (cette enveloppe ne concerne pas la rénovation des commerces).

❖ **Le calendrier** : La **phase de concertation** s'est déroulée du 25 septembre au 13 novembre 2023 (voir ci-dessous), la période **2024-2026** couvrira la conception du projet dans le respect de toutes les procédures réglementaires avec des travaux qui s'étaleront entre **fin 2026 et début 2029, le projet devant être terminé mi-2029**, y compris les commerces.

❖ **Le porteur du projet** : Le **Syndicat mixte des ports de l'Atlantique** est le maître d'ouvrage. Cet organisme, qui est le bras armé portuaire du département de Loire Atlantique, contrôle 13 ports maritimes et fluviaux dont Pornic. Les décisions (budgétaires, investissements, projets) sont prises par son Comité syndical qui regroupe 18 représentants des communes et du département.

❖ **Les acteurs du projet** : Ils sont très nombreux. On peut distinguer les acteurs « internes » et les acteurs « externes ».

- ✓ Les acteurs « **internes** » sont ceux directement impliqués dans la vie du port : plaisanciers, pêcheurs, SNSM, commerçants. Tous sont représentés par des associations, chacune ayant ses propres intérêts. Face à cette multiplicité d'acteurs et pour peser face aux décideurs (le Syndicat Mixte) une association regroupant les différents acteurs a été créée, La Noé22, dont le but est de parler d'une seule voix.
- ✓ Les acteurs « **externes** » qui sont essentiellement les associations de quartier et les associations environnementales. L'ADRP appartient à ce groupe.

❖ **La concertation de fin septembre à début novembre 2023 : Comment s'est-elle passée ?**

- ✓ **La réunion de lancement** de la concertation officielle et réglementaire :

Elle a eu lieu le **lundi 25 septembre dernier** au Val St Martin.

Assistance nombreuse, tout le gotha portuaire départemental et communal était présent, Syndicat Mixte, LAN, SNSM, pêcheurs, plaisanciers, ils étaient tous là, le maire et ses principaux adjoints étaient là également, les attentes étaient très fortes. A l'heure prévue, les trois coups sont frappés, le silence se fait, le rideau se lève, et là, surprise, **la scène était complètement vide** : personne, pas de décor, le vide ! Puis une voix dit : Mesdames, Messieurs, les acteurs c'est vous ! c'est à vous de planter votre décor à vous ! Étonnement, stupéfaction, sidération, déception aussi (mais pas de demande de remboursement, c'était gratuit).

Ils nous expliquent alors que c'est une vraie concertation sans biais avec seulement un cadre donnant les objectifs, une « vraie » page blanche nous disent-ils !

Nous ne pouvons donc à l'heure actuelle vous décrire le projet, pas plus en tous cas que les grandes lignes écrites plus haut mais qui restent fiables car, au-delà de cette pirouette de communiquant qui ne trompe personne, bien sûr ils savent exactement ce qu'ils veulent faire !

- ✓ **La procédure de concertation retenue et son déroulement :**

La concertation était **très large** (tout le monde pouvait y participer) et bien organisée : deux catégories de population ont été définies : **les citoyens ordinaires** qui peuvent répondre à un questionnaire et donner leur avis également sur le site dédié et les « **personnes morales** » dites « les acteurs » principalement voire uniquement des associations parties prenantes au projet, internes ou externes et qui doivent rédiger un « **cahier d'acteur** ».

Ces acteurs sont toutes des associations de plaisanciers, de pêcheurs, de sauvetage, de commerçants, de quartiers et environnementale (la seule ADRP). Au final, une douzaine de cahiers d'acteurs ont été rédigés auxquels nous avons eu accès et nous avons pu constater qu'il y a, en fait, deux types de cahier d'acteurs : les « **cahiers techniques** » rédigés par les associations de plaisanciers, les pêcheurs, les commerçants et qui vont dans le détail des aménagements et équipements souhaités, chacun voyant midi à sa porte, et les « **cahiers généraux** » avec plutôt une approche globale du projet principalement environnementale. Le cahier d'acteur de l'ADRP relève évidemment de cette dernière catégorie. Les Amis de la Noëveillard ont rédigé un bon cahier d'acteurs insistant sur la protection de l'environnement mais aussi entrant dans les détails de l'équipement souhaité (ils ont comme membres des plaisanciers) ; le cahier d'acteur des Amis de Ste Marie, qui ont comme membres des plaisanciers aussi, de manière surprenante et regrettable de notre point de vue, ne traite que des équipements nautiques sans **aucune** recommandation visant à sauvegarder le site !

Nous vous joignons notre cahier d'acteurs à nous qui, délibérément et sauf des observations sur certains points techniques figurant dans les cahiers d'acteurs et qui nous inquiétaient, **n'a pas abordé le volet technique** de l'aménagement du port laissant cet aspect aux spécialistes. **Notre cahier se situe au niveau environnemental focalisé sur l'écologie du port et du site** et essaye de prendre du recul pour resituer cet aménagement dans l'histoire et le futur du port, de la ria et du site.

Un résumé en première page du cahier vous en donne une bonne synthèse et vous verrez que nous demandons notamment que **la problématique de l'envasement** de la ria soit, a minima au travers d'une étude, intégré dans le projet de rénovation du port. Ce point fait l'objet du 4 -ème dossier ci-dessous.

- ✓ **La réunion de clôture de la concertation** : Elle s'est tenue toujours au Val St Martin le 13 novembre le jour même auquel les cahiers d'acteurs devaient être rendus. Trois fois moins de monde et sans intérêt faute d'avoir pu analyser les cahiers d'acteurs. **Sauf ce point important** : Le rideau de la concertation officielle baissé le 13 novembre, l'a été sur **une scène vide. Pas de projet. Est-il concevable qu'il n'y ait pas une nouvelle concertation sur le projet une fois sorti? La question a été posée par l'ADRP pendant cette réunion. La réponse a été non mais on ne sait pas encore comment. Pas forcément rassurante cette réponse !**

4. L'envasement de la ria

Il suffit de se promener le long de la ria du Vieux port au Nouveau port pour comprendre le défi lancé par cet envasement qui ne cesse de progresser. Il y a certes un envasement naturel de la baie de Bourgneuf incontournable mais il y a aussi et surtout un envasement généré par des ouvrages construits de la main de l'homme et c'est celui-là dont nous parlons.

Tout le monde sait que cet envasement vient de la construction de l'ensemble [Nouveau port-digue de Gourmalon] au début des années 70. Le taux annuel d'envasement de la ria a considérablement augmenté et ne peut plus être maîtrisé.

Une étude faite 20 ans après la construction de cet ensemble avait mis en lumière le fait que les experts s'étaient lourdement trompés en disant que cet ensemble ne générerait aucun problème sérieux d'envasement pour la ria et démontrait que c'était l'inverse, hélas, et que probablement la digue de Gourmalon y contribuait pour beaucoup.

Trente-cinq années sont passées depuis cette étude et la situation s'est bien évidemment aggravée malgré les quelques dragages décennaux qui ne sont que des coups d'épée dans l'eau au sens propre.

Quels sont les inconvénients de cet envasement ? Il rend la navigation difficile voire impossible ; il est très difficile à maîtriser et le coût des dragages est très élevé ; il est très inesthétique en n'oubliant pas que, plus l'envasement est important, plus longtemps il est visible, puisque la mer recouvrira la vase sur une période de moins en moins longue ; il complique voire rend impossible à terme l'échouage (les bateaux basculent) ; il génère des odeurs fortes très désagréables ; par contre il n'a pas d'effet sur les risques de submersion.

Donc si on se projette dans un avenir pas si éloigné, imaginez **la ria de Pornic avec plus aucun bateau qui navigue et 80% du temps la vision de la vase en lieu et place de la mer avec des odeurs envahissantes**, et vous aurez une bonne idée des dommages potentiels si on ne fait rien.

Face à un tel défi que faire ?

Nous avons proposé à la mairie de lancer **une nouvelle étude sur cet envasement**, son évolution passée et à venir, ses conséquences et quelles sont les solutions pour en reprendre le contrôle : supprimer une partie des installations existantes (digue de Gourmalon ?) dragages massifs dont il faudrait alors provisionner le coût et déterminer qui paiera, ou autres solutions à définir.

La mairie (qui juridiquement n'est pas concernée mais qui a un pouvoir d'influence très important sur les autorités responsables [département etc...]) est consciente du problème et réfléchit sur un plan de protection qui inclurait la maîtrise du trait de côte, celle du risque de submersion et ... celle de l'envasement, sujet distinct mais lié ne serait ce qu'au vu des solutions préconisées pour contrôler tout cela.

Nous avons insisté sur le fait **qu'il ne serait pas raisonnable** qu'une rénovation du Nouveau port 50 ans après sa construction et qui coûte plusieurs millions d'euros **n'intègre pas les résultats de cette étude** même si l'aménagement prévu ne semble pas avoir d'effet direct sur cet envasement. Ce qui explique que nous ayons mentionné ce point dans notre cahier d'acteurs.

*Joyeux Noël et bonne année 2024
de la part de votre Conseil d'administration !*